

Livre Blanc

Mai 2024

ÉLABORATION DE POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

CARTOGRAPHIE DÉCISIONNELLE BASÉE SUR LES DONNÉES
DE L'ÉDUCATION AU KENYA ET AU SÉNÉGAL



Table des Matières

4 Résumé

5 Résumé des écosystèmes de données

- 5 Kenya
- 7 Sénégal

9 Introduction

- 11 Méthodologie

13 Kenya

- 13 Contexte national
- 16 Priorités sectorielles et stratégies de données
- 17 Fourniture de données
- 20 La demande et l'utilisation des données

22 Sénégal

- 22 Contexte national
- 25 Priorités sectorielles et stratégies de données
- 26 Fourniture de données
- 27 La demande et l'utilisation des données

29 Comparaison des écosystèmes de données

- 31 Recommandation
 - 31 Kenya
 - 32 Sénégal
- 33 Conclusion

List of Contributors

Development Gateway

Annie Kilroy,
Aminata Camara,
Charlene Migwe-Kagume,
Khyatee Tewari,
Patrick Shamba

IREX

George Kogolla,
Kanan Puntambekar,
Marcel Ricou,
Mourine Ondicho

Consultants

Cheikh Mbow,
Daouda Mouhamed Diop,
Lindsay Read

Résumé



Entre décembre 2022 et février 2024, Development Gateway : an IREX Venture (DG) et IREX, avec le financement de la Fondation William & Flora Hewlett, ont mené des recherches au Kenya et au Sénégal pour étudier la complexité des mécanismes de fourniture des données sur l'éducation, l'accès aux données et les processus de prise de décision. Une prise de décision efficace dans le domaine de l'éducation repose sur des données fiables, comparables et accessibles, gérées par des systèmes d'information tout aussi efficaces, facilitant ainsi l'optimisation des ressources et le suivi des objectifs. Cependant, de nombreux pays, dont le Kenya et le Sénégal, sont confrontés à des défis liés au manque de fiabilité des données sur l'éducation, à une utilisation limitée des données dans la prise de décision et à la faiblesse de la capacité nationale à gérer et à exploiter les données de manière efficace.

Cette étude, qui utilise la méthodologie CALM (Custom Assessment and Landscape Methodology) de DG, comprend un examen documentaire, des consultations avec les parties prenantes, des entretiens et des ateliers de validation. Plutôt que de réaliser une évaluation ou un diagnostic complet, l'étude visait à recueillir des points de vue et des récits diversifiés auprès des parties prenantes afin de contribuer aux discussions en cours, aux investissements techniques et aux réformes entreprises. Nous présentons les principaux résultats obtenus au Kenya et au Sénégal avant de comparer et d'identifier les caractéristiques communes qui pourraient s'avérer utiles d'évaluer dans d'autres contextes nationaux.

Résumé des écosystèmes de données

◆ Kenya

Le Kenya a entrepris, en 2017, d'importantes réformes dans le domaine de l'éducation telles que l'adoption d'un Curriculum basé sur les compétences (CBC) et a apporté des améliorations à la formation des enseignants, aux politiques relatives aux manuels scolaires et aux processus de décentralisation. Parallèlement à ces réformes, d'importants investissements ont été réalisés dans le Système national d'information sur la gestion de l'éducation (NEMIS) dans le but d'améliorer la collecte de données et la planification des politiques, l'objectif étant de remplacer les systèmes manuels et de garantir des données fiables pour plus de 16 millions d'apprenants dans 80.000 établissements.

La mise en place du NEMIS a été déterminante dans la production, la gestion et l'analyse des données. La plateforme est utilisée de manière essentielle, ce qui démontre un désir de disposer de données pouvant faciliter la prise de décision. Par exemple, le NEMIS a fourni des données de référence pour guider l'orientation politique dans la mise en œuvre des récentes réformes du CBC. Il a également joué un rôle important dans le processus de proposition de réforme du Groupe de travail présidentiel (mis en place

en 2022 pour évaluer la mise en œuvre du CBC). Cependant, la qualité et la disponibilité des données continuent de susciter une insatisfaction générale. Les parties prenantes peuvent être motivées à utiliser les données dans la prise de décision, mais n'ont pas accès aux données car elles ne sont pas librement partagées ou diffusées. En outre, les parties prenantes n'ont pas trop confiance dans la qualité des données en raison des chevauchements et des contradictions entre les indicateurs, du manque d'harmonisation et des cas d'utilisation abusive.

Plutôt que de se concentrer uniquement sur des solutions techniques pour améliorer l'écosystème des données sur l'éducation, le Kenya devrait également mettre en place des mécanismes de gouvernance des données, notamment des cadres stratégiques, des protocoles de partage des données, des normes de données et procéder à l'évaluation des besoins en ressources techniques et humaines. Une gouvernance efficace et une normalisation peuvent permettre d'atténuer les réalités politiques telles que la non-conformité des incitations au partage et à l'utilisation des données, en améliorant la fiabilité, la

précision et la confiance dans les données sur l'éducation. Les recommandations suivantes découlent des initiatives en cours visant à renforcer davantage et à institutionnaliser le

NEMIS, notamment le dernier plan sectoriel de l'éducation et les conclusions du Groupe de travail présidentiel sur la réforme de l'éducation (PWPER).

RECOMMANDATIONS

 <h3>Gouvernance des données</h3>	 <h3>Outils et ressources</h3>
<p>Définir une politique générale en matière de données sur l'éducation, un cadre juridique et un ensemble de protocoles qui régissent la production et l'utilisation des données sur l'éducation. Cela devrait assurer la légitimité, la clarté et la cohérence des rôles et des responsabilités, préciser la façon de gérer et d'analyser les données parallèlement aux lois sur la protection et la sécurité des données, harmoniser les incitations à l'intégration et au partage des données, et préciser les besoins en matière de budget et de ressources humaines.</p>	<p>Renforcer le réservoir d'experts en science de données afin de valoriser les ressources humaines et de développer leurs compétences en matière d'analyse des données. Privilégier les compétences en matière d'analyse et de synthèse des données dans les programmes visant à former des spécialistes et des responsables de l'éducation (c'est-à-dire la capacité à préparer des notes et des résumés analytiques destinés aux principaux décideurs).</p>
 <h3>Gouvernance des données</h3>	 <h3>Outils et ressources</h3>
<p>Mettre en œuvre des protocoles de partage des données qui ne nécessitent pas de fournir un accès total en ligne aux bases de données (par exemple, en utilisant une protection par mot de passe, des tampons numériques et d'autres mesures de sécurité), notamment des protocoles pour les acteurs non-gouvernementaux.</p>	<p>Procéder à une évaluation qui renseigne sur les besoins en ressources humaines et l'insuffisance des capacités aussi bien pour la mise en œuvre du NEMIS (actuellement) que pour la satisfaction des besoins prévus (futurs).</p>
 <h3>Normalisation des données</h3>	 <h3>Outils et ressources</h3>
<p>Harmoniser les identifiants individuels des établissements scolaires et poursuivre l'investissement dans une base de données intégrée sur les apprenants avec des identifiants qui demeurent valables tout au long de la vie scolaire de l'élève.</p>	<p>Évaluer les outils de collecte, de traitement et de validation des données afin de privilégier l'exactitude et la fiabilité des données et d'éviter les abus.</p>
 <h3>Outils et ressources</h3>	 <h3>Normalisation des données</h3>
<p>Faire le point sur les cas d'utilisation actuels et éventuels des données du NEMIS au niveau de la collecte des données et rendre ces données accessibles (par exemple, utilisation des données par les écoles pour élaborer des programmes d'alimentation, utilisation des données par les enseignants pour communiquer avec les parents, etc.). Cela permet de s'assurer que les données du NEMIS servent de multiples utilisateurs et favorisent la communication d'informations exactes.</p>	<p>Harmoniser les indicateurs entre les ministères et les SAGA afin d'alléger la charge de travail des collecteurs de données et élaborer une stratégie de communication pour clarifier l'utilisation de ces données.</p>

◆ Sénégal

Au Sénégal, d'importantes réformes ont été engagées dans le secteur de l'éducation dans le but d'améliorer la qualité, l'équité et la gouvernance inclusive. La récente mise en place du Système d'information et de management de l'éducation nationale (SIMEN) vise à garantir la disponibilité de données complètes pour une planification et un suivi efficaces, facilités par des stratégies telles que le renforcement des capacités, la fourniture d'infrastructures numériques et l'extension de la connexion aux réseaux dans les établissements d'enseignement.

De manière générale, les parties prenantes reconnaissent que le SIMEN a réussi à fournir des données largement disponibles et bien organisées. Cependant, des défis subsistent dans la mesure où les données sont incomplètes ou tardives sur certains indicateurs tels que l'avancement, le redoublement et l'abandon scolaire, ainsi que des préoccupations concernant la qualité des données et le niveau de catégorisation. Les données incomplètes et tardives provenant de différents sous-secteurs entravent également la prise de décisions globales. Bien que les parties prenantes soient généralement satisfaites, cela est probablement dû à l'absence de la demande et le manque d'intérêt pour les données supplémentaires, dans la mesure où il s'agit d'un milieu où les besoins sont élevés et

le système de données relativement nouveau. Par conséquent, il sera important de se concentrer sur la mise en place de cadres de gouvernance pour l'utilisation des données qui permettent d'accroître la demande de données sur l'éducation, d'établir l'utilisation des données comme une norme et de sensibiliser tous les acteurs du système sur l'importance de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données, particulièrement ceux qui sont chargés d'établir des rapports sur ces données. Le Sénégal peut optimiser la valeur de ses investissements dans les données de l'éducation en renforçant la capacité des acteurs de l'éducation à utiliser ces données pour leur propre prise de décision, en particulier au niveau des services gouvernementaux et des établissements scolaires. Il est essentiel que les systèmes nationaux de données sur l'éducation répondent aux besoins d'information des parties prenantes à tous les niveaux (c'est-à-dire qu'ils ne se limitent pas aux rapports nationaux) afin d'améliorer les incitations à communiquer des données régulières, opportunes et de qualité. Les recommandations suivantes permettent d'éviter de compliquer davantage la collecte et le traitement des données tout en essayant d'augmenter la probabilité d'une utilisation régulière et continue des données.

RECOMMANDATIONS



Demande stimulée

Placer des postes stratégiques des statisticiens et des analystes dans les services décentralisés de l'éducation où les données sont plus accessibles afin de favoriser la visibilité et la demande d'une planification fondée sur les données. Grâce aux données descriptives, les responsables locaux et de district peuvent avoir des informations sur les enseignants, le matériel pédagogique, l'emplacement des établissements scolaires, les taux de fréquentation scolaire, etc.

Optimiser la valeur perçue des ensembles de données existants et favoriser une demande supplémentaire de données en exploitant des connaissances plus approfondies liées aux données déjà utilisées pour la prise de décision, en utilisant, par exemple, des visualisations de données, des graphiques ou des fiches de données pour tous les établissements scolaires, plutôt que de rédiger de longs rapports détaillés et remplis de chiffres bruts.



Renforcer les capacités

Dispenser une formation supplémentaire aux producteurs/utilisateurs de données au niveau national pour leur permettre d'effectuer des analyses de données, en particulier sur la manière d'intégrer les ensembles de données dans les bases de données externes (par exemple, les données sur l'apprentissage et les finances). Plutôt que de chercher à mettre en place un système de données totalement intégré et interopérable, l'intégration devrait être abordée de manière séquentielle et en fonction des priorités actuelles.



Répondre aux besoins d'information

Institutionnaliser la collecte systématique de données en publiant une note administrative et en affectant une ligne budgétaire à la collecte et à l'analyse des données. Cela favorisera la création d'une liste propre, fiable et exhaustive des tous les établissements scolaires du pays.

Élargir la portée des exercices de collecte de données et des campagnes statistiques pour inclure les prestataires d'éducation non formelle et les daaras.



Réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports

Donner la priorité à l'amélioration de la connectivité plutôt qu'à l'investissement dans le matériel et les ressources informatiques.



Renforcer les capacités et réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports

Dispenser une formation supplémentaire aux collecteurs de données au niveau des établissements scolaires et mettre en place un dispositif de recrutement, de formation et d'appui aux experts en science des données dans le secteur de l'éducation. En plus de fournir des compétences techniques, la formation devrait également porter sur les avantages de la collecte et de l'utilisation des données.

Introduction

Entre décembre 2022 et février 2024, Development Gateway : an IREX Venture (DG) et IREX, avec le financement de la Fondation William & Flora Hewlett, ont collaboré pour comprendre les incitations et les nuances du monde réel, ainsi que les points sensibles liés à la fourniture et à l'accès aux données sur l'éducation ; les compétences et les outils d'analyse ; et les processus de prise de décision au Kenya et au Sénégal. Plutôt que de réaliser un diagnostic complet des systèmes de données sur l'éducation, l'étude cherche à enrichir le discours en recueillant des récits et des points de vue sur la façon dont les différentes parties prenantes participent à l'écosystème des données, afin d'éclairer les recherches futures et les réformes prioritaires.

Une prise de décision efficace dans le domaine de l'éducation repose sur des données pertinentes, comparables et disponibles, gérées grâce à des systèmes d'information tout aussi efficaces. Ces systèmes permettent aux décideurs politiques de savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, d'optimiser l'utilisation des ressources limitées, d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et de renforcer la confiance. Ce qui détermine la performance d'un Système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), c'est sa capacité à répondre de manière cohérente et fiable aux questions soulevées par les utilisateurs.

Bien que l'importance primordiale des systèmes de données soit reconnue depuis longtemps, de nombreux pays sont toujours confrontés à un manque de données fiables sur l'éducation, à une utilisation limitée des données pour la prise de décision et à l'insuffisance de la capacité nationale à gérer et exploiter les données¹. Cependant, les pays sont confrontés à des défis différents, voire parfois cumulés. Par exemple, selon une analyse récente du GPE, de nombreux systèmes de données souffrent de ce que l'on pourrait appeler un « problème d'extrêmes opposés ». D'un côté, trop d'acteurs collectent trop de données par le biais d'enquêtes spécifiques, ce qui exaspère les enseignants et les responsables d'établissements scolaires. De l'autre, il existe une multitude de données intersectorielles qui, si elles étaient intégrées, permettraient de dresser un portrait global des établissements scolaires. Cependant, cette intégration se produit rarement².

1 GPE (2019b): Meeting the Data Challenge in Education: <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2019-07-15-kix-data-final-english.pdf>

2 GPE (2019b): Meeting the Data Challenge in Education: <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2019-07-15-kix-data-final-english.pdf>

À l'échelle mondiale, cette situation a permis d'attirer d'importants investissements et une attention particulière au développement et à l'évaluation du SIGE, c'est-à-dire un système unifié de collecte, d'intégration, de traitement, de maintenance et de diffusion des données. Plusieurs coalitions et groupes de travail internationaux ont été créés pour renforcer les systèmes d'information sur l'éducation, sous l'impulsion d'organisations internationales de développement et d'agences régionales telles que la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique et l'UNESCO. En conséquence, plusieurs outils ont été utilisés pour évaluer et diagnostiquer la qualité des SIME³.

Cependant, il est désormais reconnu que la promotion de systèmes de gestion descendante des données ou « prêts à l'emploi » n'est ni adéquate ni durable, et qu'il faut adopter de nouvelles approches⁴. Pour compliquer davantage les choses, l'avènement de la numérisation a accru la demande d'informations granulaires, détaillées et liées pour soutenir la gestion et le suivi des services en temps réel.⁵ Les expériences du Kenya et du Sénégal, ainsi que la littérature existante sur les résultats de l'éducation dans le monde, plaident en faveur d'un investissement harmonisé dans l'éducation :

i) Gouvernance des données⁶: L'établissement de normes nationales pour la collecte et l'agrégation des données, la définition des indicateurs et les protocoles de partage des données peut réduire considérablement les redondances, alléger la charge de travail du personnel scolaire en matière d'établissement de rapports et permettre de tirer le maximum des investissements existants en matière de données.

ii) Incitations à l'utilisation des données⁷: Pour que l'utilisation des données devienne une règle, il faut susciter une demande de données opportunes, de qualité et adaptées à la prise de décision. Pour ce faire, il faut investir dans les ressources humaines et techniques, veiller à ce que les données répondent aux principaux besoins en matière de décision et d'information, et renforcer les

3 Par exemple, [SABER EMIS](#) de la Banque mondiale ; l'outil de diagnostic de l'UNICEF basé sur SABER, le cadre de l'UNESCO pour l'évaluation de la qualité des statistiques de l'éducation ([Ed-DQAF](#))

4 Arnott, A., Bester, G., Bah, A., Crouch, L., & Mohamed, F. (2023). KIX Data, Data Systems and Data Use Scoping Study. GPE-KIX.

5 Ibid.

6 Baghdady, A., Zaki, O. (2019). Secondary Education Governance in Sub-Saharan Africa. World Innovation Summit for Education, Mastercard.

7 Wamutoro, M., Kessio, D.K., & Wambua, B.K. (2022). *Effectiveness of EMIS for student information management on management of public secondary schools in Uasin Gishu County, Kenya*. *Reviewed Journal International of Business Management*, 3 (1),122-133.

capacités et la sensibilisation à l'éventuel impact de l'utilisation des données pour la planification, la conception et la mise en œuvre des politiques, et les opérations au niveau des établissements scolaires.

iii) Interoperability of existing data systems⁸: Le paysage actuel des données sur l'éducation au Sénégal et au Kenya se caractérise par une multitude de systèmes de données, d'enquêtes en milieu scolaire et de statistiques officielles, mais l'échange et l'interopérabilité entre les systèmes de données sont limités. Cela entraîne des incohérences entre les systèmes de données, le manque de confiance des utilisateurs de données et une capacité limitée à catégoriser les données pour obtenir une image complète. Plutôt que de continuer à investir dans de nouveaux systèmes de données, il serait préférable de soutenir l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes existants afin de créer une vision plus globale de la performance du système éducatif, en s'appuyant sur les systèmes de gouvernance des données proposés ci-dessus.

◆ MÉTHODOLOGIE

La présente étude comprend un examen documentaire, des consultations avec les parties prenantes, des entretiens avec les informateurs clés et des ateliers de validation au cours desquels les participants ont cherché à comprendre le processus de prise de décision dans le secteur de l'éducation au Kenya et au Sénégal. Grâce à la méthodologie CALM (Custom Assessment and Landscape Methodology)⁹ de DG, une approche ascendante qui place les personnes et les décisions qu'elles prennent au centre de l'analyse, l'équipe de recherche a défini les questions et le champ d'application du projet sur la base du retour d'information concernant les consultations initiales auprès des parties prenantes. En commençant par comprendre les priorités des parties prenantes et les besoins des utilisateurs, il est possible d'appréhender les facteurs favorables et les obstacles à la gouvernance des données, à l'utilisation des données et à l'interopérabilité afin d'améliorer l'apprentissage et la prise de

8 Pour plus d'informations sur les cadres d'interopérabilité des données sur l'éducation, voir Common Education Data Standards, School Interoperability Framework et la norme de données Ed-Fi.

9 Kirby, P. & Bhatia-Murdach, V. (2018). The Custom Assessment and Landscaping Methodology: Balancing Accountability and Learning in M&E Systems. Washington, DC: Development Gateway.

décision au sein de l'organisation. Grâce à des entretiens avec des informateurs clés, les équipes de recherche ont pu recueillir des informations plus approfondies sur les systèmes actuels de données sur l'éducation - forces, faiblesses et pistes d'amélioration possibles. Des ateliers de validation ont, ensuite, permis de recueillir des commentaires sur l'exactitude et la pertinence de ces thèmes et résultats.

IREX et DG, en collaboration avec la Fondation Hewlett, ont choisi les deux pays de l'étude, le Kenya et le Sénégal, pour les raisons suivantes :

- 1) chacun des deux pays a démontré son engagement à œuvrer à l'amélioration de l'écosystème des données ;
- 2) les deux pays représentent des types de systèmes éducatifs différents, avec des niveaux de complexité variables ; et
- 3) IREX et DG ont mis en place des équipes de pays et établi des relations avec les principaux acteurs dans les deux pays.

Aussi bien au Kenya qu'au Sénégal, les équipes ont interrogé un échantillon représentatif de producteurs et d'utilisateurs de données, notamment ceux qui collectent et mettent à disposition les données brutes, ceux qui analysent et interprètent les données, et ceux qui prennent des décisions portant sur les programmes et les politiques en se basant sur les données. Au Sénégal, l'évaluation a été menée avec la COSYDEP, un organisme de conseil à but non lucratif basé dans le pays. Au cours de la phase d'évaluation, l'équipe a interrogé 24 informateurs clés dont 13 structures gouvernementales, 7 organisations de la société civile et 4 partenaires au développement. L'équipe de DG et IREX a rencontré 19 parties prenantes au Kenya, à savoir 7 structures gouvernementales semi-autonomes, 4 représentants des gouvernements infranationaux, 1 enseignant, 1 responsable de l'appui aux programmes scolaires, 2 associations scolaires, 1 représentant du Cabinet du Vice-président et 3 structures du secteur privé. Les hauts responsables du ministère de l'Éducation n'ont pas participé à l'étude au Kenya, ce qui a limité la capacité de l'étude à fournir une vue d'ensemble de l'écosystème des données et à établir des comparaisons entre les deux pays.



Kenya



Contexte national

Vue d'ensemble du secteur de l'éducation

Le Kenya a réalisé des progrès impressionnants en matière d'éducation, notamment en augmentant les inscriptions à tous les niveaux et en améliorant constamment les résultats d'apprentissage, ce qui en fait l'un des pays les plus performants de la région dans le domaine de l'éducation. Depuis le lancement de l'Enseignement primaire gratuit (FPE) et de l'Enseignement secondaire gratuit (FDSE) en 2003 et 2008, respectivement, le pays a presque atteint une éducation primaire universelle, et les inscriptions dans le secondaire ont augmenté de plus de 50 % au cours des sept années qui ont précédé

la pandémie. La croissance de la population scolaire s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre d'établissements d'enseignement et de centres d'apprentissage, ainsi que du recrutement et du déploiement d'enseignants. Ces efforts ont été rendus possibles grâce à la priorité constante accordée au financement de l'éducation. Le secteur reçoit environ 25 pour cent du budget annuel, ce qui équivaut à 6,4 pour cent du PIB.

Cependant, des défis persistants subsistent. Alors que le Kenya se distingue de ses pairs en termes de performances éducatives, le Système national d'évaluation pour le suivi des acquis des apprenants (NASMLA) 2019

montre que seuls 58 pour cent et 59 pour cent des élèves en troisième année atteignent les niveaux minimums de compétence en lecture, écriture et calcul, respectivement. En septième année, les chiffres comparatifs sont de 44 % pour la lecture et 29 % pour le calcul.

Les moyennes nationales cachent également de fortes disparités entre les régions et les revenus. Par exemple, seuls six enfants sur dix du quintile le plus pauvre inscrits au CI devraient terminer le cycle élémentaire contre neuf enfants sur dix du quintile le plus riche¹⁰. Les taux nationaux de scolarisation au primaire varient également d'une région à l'autre, allant de 42 pour cent dans le comté de Garissa à 96,8 pour cent dans le comté de Nyeri. De la même manière, le nombre d'années de scolarisation prévu varie de 13,8 ans dans certaines régions à 6,5 ans dans d'autres.¹¹ Les régions à faible taux de scolarisation sont, entre autres, les principaux comtés d'accueil des réfugiés, notamment Turkana et Garissa, qui abritent collectivement 84 pour cent de la population réfugiée du Kenya. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé ces inégalités en raison de la longue fermeture des écoles

et des différences d'accès et de capacité à pratiquer l'apprentissage en ligne.¹²

Gouvernance dans le secteur de l'éducation

En 2010, le Kenya a adopté une nouvelle Constitution selon laquelle l'éducation est un droit constitutionnel et la gouvernance de l'éducation de base est une compétence partagée entre le gouvernement central (quatre ministères et plusieurs directions)¹³ et les gouvernements des comtés. Par ailleurs, cette Constitution met en place la Teachers Service Commission (Commission du service des enseignants) en tant qu'organe constitutionnel. L'État central est principalement chargé de la mise en œuvre de la politique éducative, des normes, des programmes scolaires et des examens. Les gouvernements des comtés sont chargés de l'enseignement préscolaire et des structures d'accueil des enfants dans leur juridiction, et la Commission du service des enseignants est chargée de l'inscription, de l'emploi, de la promotion, de la discipline et de la rémunération des enseignants de l'éducation de base.

10 Ministère de l'Éducation, République du Kenya. (2021). Pacte du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) du Kenya.

11 Banque mondiale (2022). Primary Education Equity in Learning Program. Program Appraisal Document. Rapport n° : PAD4913

12 Des enquêtes récentes montrent que 50 pour cent des apprenants n'ont pas été en mesure de suivre les cours en ligne en raison du manque d'appareils adéquats, d'un accès insuffisant au contenu en ligne, d'une faible capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'apprentissage, et de l'incapacité à payer et à accéder à l'Internet et à l'électricité, entre autres défis.

13 Les Ministères : Le Ministère de l'Apprentissage et l'Éducation de base ; le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; le Ministère de la Formation professionnelle et technique ; le Ministère de l'Insertion sociale et du Développement des compétences.

Les Directions : Direction de l'Administration et de la Planification ; Direction de l'Éducation de base ; Direction de l'Enseignement secondaire et universitaire ; Direction de l'Assurance qualité et des Normes ; Direction des Politiques, des Partenariats et des Affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est ; Direction de l'Offre alternative d'éducation de base et de Formation ; Direction de l'Agrément technique et de l'Assurance qualité ; Direction de l'Enseignement supérieur ; Direction de la Gestion et du Développement de la recherche ; Direction de la Formation des jeunes ; Direction de l'Enseignement spécialisé.

Tableau 1. Acteurs étatiques de l'éducation de base

Institution	Rôle
Ministère	
Ministère de l'Apprentissage et de l'Éducation de base	Définit les politiques et les normes pour l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement spécialisé, y compris les programmes scolaires et les examens.
Organismes gouvernementaux semi-autonomes	
The Kenya National Examinations Council (KNEC)	Administre les examens dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; teste les projets de programmes scolaires et effectue les procédures d'équivalence des certificats et des diplômes.
L'Institut kényan d'enseignement spécialisé (KISE)	Organise la formation des enseignants chargés de l'enseignement spécialisé ; sert de centre de ressources pour la production, la collecte et la diffusion d'informations sur l'enseignement spécialisé.
Institut de gestion de l'éducation au Kenya (KEMI)	Assure le renforcement des capacités du personnel du ministère et la formation et la gestion des directeurs d'établissements d'enseignement ; fournit des services de recherche et de conseil dans le secteur de l'éducation ; produit et diffuse des informations liées à la gestion administrative, aux réformes techniques et de l'enseignement.
Institut kényan chargé de l'élaboration des programmes scolaires (KICD)	Élabore, examine, évalue et approuve les programmes scolaires locaux et étrangers, ainsi que le matériel pédagogique à utiliser à tous les niveaux d'enseignement et de formation au Kenya, à l'exception du niveau universitaire.
Centre pour les mathématiques, la science et la technologie en Afrique (CEMASTEA)	Apporte un appui en matière d'infrastructures, de formation et de recherche dans les domaines des mathématiques et des sciences.
Bureau de la littérature du Kenya	Publie le matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement à tous les niveaux.
Unité de production du matériel scolaire	Produit et fournit le matériel scolaire, notamment le mobilier et le matériel scientifique, dans les écoles et les universités.
Office national des diplômes du Kenya	Met en place et réglemente le système national de délivrance des diplômes.
Institut de renforcement des capacités des enseignants en Afrique (ICDTA)	Renforce les capacités des enseignants à relever les défis liés à la pédagogie.
Commission nationale du Kenya pour l'UNESCO (KNATCOM)	Veille à ce que le Kenya contribue à l'agenda international dans les cinq domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir l'éducation, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, l'information et la communication.
Fondation Jomo Kenyatta	Publie des ouvrages sur l'éducation pour tous les niveaux d'enseignement
Commissions constitutionnelles	
Commission du service des enseignants (TSC)	Inscrit les enseignants formés ; recrute et emploie les enseignants inscrits ; affecte les enseignants employés par la Commission pour servir dans tout établissement d'enseignement public.

Sources : République du Kenya. (2020). *Décret révisé n° 1 de 2020*; Plateforme INCLUDE. (2021). *Kenya Stakeholder Mapping Report*; Ministère de l'Éducation, Kenya. (2021). *Rapport sur le secteur de l'éducation*.

Malgré les dispositions constitutionnelles et la promulgation d'une série de lois visant à régir le secteur de l'éducation, les problèmes de gouvernance persistent en raison de la duplication et des ambiguïtés des mandats des organismes compétents. Par exemple, 30 Organismes gouvernementaux semi-autonomes (SAGA) différents sont au cœur de la gestion du secteur de l'éducation. Les SAGA mènent des activités stratégiques et de développement spécifiques et conservent leur autonomie administrative et financière.¹⁴ En outre, le bureau du Directeur général (DG), au sein du ministère de l'Éducation de base, a été créé en vertu de l'article 54(3) de la loi, mais ses fonctions n'ont pas été définies. Bien que des politiques et des stratégies de données soient en place au niveau national, il n'existe pas de politique ou de cadre juridique unique régissant la collecte et l'utilisation des données sur l'éducation au Kenya.



Priorités sectorielles et stratégies de données

Le Kenya a mis en œuvre des réformes ambitieuses en vue d'améliorer la qualité de l'éducation, notamment l'adoption récente d'un Curriculum basé sur les compétences (CBC) en 2017, et des réformes visant à accompagner le développement professionnel des enseignants, la politique d'élaboration des manuels scolaires et les pratiques de gestion en vue de consolider les processus de décentralisation au niveau local. Un Groupe de travail présidentiel sur la réforme de l'éducation (PWPER) a également été mis sur pied en septembre 2022 pour procéder à une évaluation complète de la mise en œuvre du CBC, ainsi qu'à une revue des sous-secteurs de l'éducation de base et de l'enseignement technique et universitaire. Le PWPER a remis son rapport final (« Transformer l'éducation, la formation et la recherche pour un développement durable au Kenya ») au Président en juin 2023 et a formulé plusieurs recommandations en vue de relever les défis soulevés au cours de la mise en œuvre du CBC. Ces défis sont, entre autres :

« ... la surcharge et le chevauchement des programmes scolaires ; la faible implication des parents; le faible niveau des résultats d'apprentissage ; l'insuffisance des infrastructures et du matériel pédagogique ; et les incohérences et ambiguïtés de la loi qui provoquent des conflits. Parmi les autres défis, il y a le nombre élevé d'apprenants non scolarisés, la faible capacité des enseignants, le sous-financement et l'incapacité à s'attaquer aux facteurs qui excluent certaines catégories d'apprenants, comme les groupes

14 Banque mondiale (2022). Aiming High: Securing Education to Sustain the Recovery. Kenya Economic Update. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.

marginalisés, les apprenants ayant des besoins spéciaux, l'éducation des adultes et l'éducation permanente.¹⁵

Dans le cadre de ces réformes, le gouvernement du Kenya a investi massivement dans le Système national d'information sur la gestion de l'éducation (NEMIS) afin de faciliter la collecte de données en vue de la formulation de politiques et la planification à tous les niveaux d'études. Lancé en 2017, avec l'aide du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), le NEMIS a été conçu pour fournir des données de qualité, fiables, pertinentes et facilement accessibles. L'objectif était de remplacer le système précédent dans lequel la collecte des données était en grande partie manuelle. La plateforme NEMIS a été mise en place pour soutenir l'inscription numérique des apprenants/élèves afin de réduire au minimum les incohérences au sein du vaste et complexe secteur de l'éducation du pays qui sert plus de 16 millions d'enfants et de jeunes dans plus de 80.000 établissements d'enseignement¹⁶.



Fourniture de données

Le système NEMIS comprend des modules clés conçus pour recueillir des informations sur les apprenants, les établissements, les finances, les enseignants et le personnel de tous les établissements d'éducation de base (primaire et secondaire). Les données quantitatives sont collectées auprès des établissements (principalement par les enseignants) à l'aide de Google Sheets et soumises par voie électronique. Les données d'observation issues des visites d'écoles et d'autres données qualitatives sont également saisies sur Google Sheets.

La plateforme NEMIS comprend cinq modules :



15 Munavu, R.M., (2023). Transforming Education, Training and Research for Sustainable Development in Africa (Transformer l'éducation, la formation et la recherche pour le développement durable en Afrique) Rapport du groupe de travail présidentiel sur la réforme de l'éducation.

16 Banque mondiale (2022). Aiming High: Securing Education to Sustain the Recovery. Kenya Economic Update. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.

Cependant, les parties prenantes ont indiqué que malgré leurs attentes en matière d'harmonisation des informations issues de cette augmentation des données, le NEMIS présente de sérieuses limites, notamment des ensembles de données en double et non interopérables, des saisies de données incomplètes et inexactes, et le non-partage des données.

Ensembles de données en double et non interopérables. Alors que le système NEMIS devait être une source unique de données pour l'ensemble des apprenants de l'éducation de base au Kenya, les services de l'éducation fonctionnent en vase clos et utilisent des systèmes de données différents qui ne communiquent pas entre eux. Par exemple, le ministère de l'Éducation, la Teachers Service Commission, le Kenyan National Examination Council et le Kenya Institute of Curriculum Development fonctionnent *avec des systèmes de données distincts utilisant des identifiants distincts pour le même établissement, ce qui pose des problèmes d'harmonisation et d'interopérabilité des ensembles de données.*¹⁷

D'après les parties prenantes, ce manque d'harmonisation et cette culture de partage minimal des données affaiblissent la confiance dans les données et rendent difficile l'obtention de données exactes. Un acteur a, par exemple, noté que « si vous avez besoin d'informations sur les écoles de Kwale, vous devez vous adresser à deux bureaux pour être sûr que vos données sont à jour. Vous devez vous adresser [au directeur de la TSC et au directeur au sein du ministère de l'Éducation] parce qu'ils collectent des types de données différents sur la même école et les mêmes élèves, et parfois ces données ne correspondent pas. Nous demandons des données au ministère de l'Éducation, puis à la TSC, et les deux chiffres sont différents ». Actuellement, il n'existe aucun cadre de partage des données.

En plus d'affaiblir la confiance dans les données, les doublons et le chevauchement des mandats font peser une lourde charge sur les collecteurs et les fournisseurs de données, en particulier au niveau des écoles. À titre d'exemple, un acteur a noté que « des entités différentes, notamment la TSC, le KICD et le ministère de l'Éducation (ME), nous demandent des données différentes. Nous devons remplir des formulaires différents et répondre à des questions différentes. Nous collectons également des informations pour des projets différents au sein de l'école. Les exigences du portail NEMIS sont également différentes de celles des SAGA. Nous avons donc beaucoup de travail à faire [...]. La répétition peut pousser

¹⁷ Ministère de l'Éducation, République du Kenya. National Education Sector Strategic Plan for the period 2018-2022 (Plan stratégique du secteur de l'éducation nationale pour la période 2018-2022) Consulté à l'adresse suivante : <https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/kenya-nessp-2018-2022.pdf>

les enseignants à copier-coller les données au lieu de voir que l'intention peut ne pas être la même ». La connectivité limitée au niveau des écoles oblige également à saisir les données manuellement ou sur des réseaux peu sûrs, ce qui entraîne une collecte de données non sécurisées et tardives.

Selon certaines parties prenantes, le manque de compétences en TIC chez les enseignants et les directeurs d'école constituait un obstacle au téléchargement de données complètes. Ce sentiment transparait également dans une récente étude menée sur la performance du NEMIS dans les établissements secondaires publics du comté de Nairobi. D'après cette étude, seuls 33 pour cent des personnes interrogées ont suivi une formation sur le NEMIS, tandis que la majorité (67 pour cent) n'avait pas encore été formée.¹⁸

Saisie de données incomplètes et inexactes À ce jour, le NEMIS n'a pas encore saisi toutes les données, notamment les informations sur les élèves, les enseignants et l'emplacement des établissements scolaires. Les parties prenantes ont déclaré, par exemple, que les données sur les inscriptions dans le secondaire étaient plus complètes et plus fiables que celles qui existent dans le primaire, et qu'il n'existait aucun moyen de contrôler les inscriptions dans les établissements privés. Ce sentiment est confirmé par un rapport de 2021 selon lequel le NEMIS avait un taux de mise en œuvre de 90 pour cent dans le secondaire où les données du système ont été utilisées pour financer l'Enseignement secondaire gratuit (FDSE), effectuer la sélection du Formulaire 1 et suivre le passage des apprenants du primaire au secondaire. Cependant, dans les écoles primaires, seuls 65 pour cent ont saisi des données dans le système NEMIS.¹⁹ Les parties prenantes ont également indiqué que certains élèves risquaient de ne pas recevoir les subventions gouvernementales de capitation parce que leurs données ne figuraient pas dans le système NEMIS.

Inversement, mais dans le même ordre d'idées, les parties prenantes ont signalé des cas d'abus tels que la création d'écoles et d'apprenants fictifs pour obtenir des fonds de capitation. Cela confirme les conclusions d'un récent rapport d'audit²⁰ et d'un rapport soumis à l'Assemblée nationale du Kenya qui ont montré un écart allant jusqu'à 50 pour cent entre

18 Oseko, E.B. (2021). Monitoring and evaluation system components' and performance of national Education management information system in public secondary schools within Nairobi county, Kenya.

19 République du Kenya. (2021). Treasury Education Sector Report 2021: Medium Term Expenditure Framework 2022/23 – 2024/25. Consulté sur le site : <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/10/ÉDUCATION-SECTOR-REPORT.pdf>

20 Nyamori, M. (2022, May 25). Millions lost to ghost learners, double payment to public schools. The Daily Nation

le nombre des apprenants dans le NEMIS et le nombre réel d'élèves dans les établissements scolaires.²¹ Les parties prenantes ont noté qu'il n'existait aucun mécanisme ou système permettant de limiter ces abus. Les apprenants et les établissements sont encore souvent comptés manuellement malgré la mise en place d'un registre numérique.

Insatisfaction quant à la disponibilité des données pour la prise de décision. Pour avoir accès aux données, les structures qui n'ont pas de coordonnées NEMIS, notamment certains SAGA, doivent s'adresser directement au ministère ou à d'autres organismes publics. Ce processus peut être long et difficile. Les organismes gouvernementaux sont considérés comme les « gardiens » des données et le personnel chargé de partager les informations doit, d'abord, confirmer la conformité avec la réglementation en matière de protection des données et demander l'autorisation de leurs supérieurs avant de les partager. Selon les parties prenantes, la loi kenyane sur la protection des données, qui rend illégaux la collecte, le traitement et le partage des données des individus sans leur autorisation préalable, limite leur volonté de partager les données, en particulier lorsqu'il s'agit des données personnelles des élèves. Les brochures sur les statistiques dans le secteur de l'éducation sont rédigées en se basant sur les données du NEMIS, mais ne sont pas publiées régulièrement. La dernière brochure a été publiée en 2020.

En raison de ces lacunes, le gouvernement a lancé, récemment, une refonte du système NEMIS. Les mises à jour permettront aux utilisateurs tels que les parents, les enseignants et les directeurs d'école d'avoir un accès plus direct aux données grâce à une approche décentralisée. Il a également été recommandé de changer le nom du NEMIS en Kenya Éducation Management Information System (KEMIS) afin d'élargir le champ des données, y compris celles provenant des établissements d'enseignement supérieur et professionnel, des apprenants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés, et d'attribuer des identifiants uniques à chaque enfant dès la naissance²².



La demande et l'utilisation des données

La mise en place du NEMIS a été fondamentale dans la production, la gestion et l'analyse des données au Kenya. La plateforme est utilisée de manière essentielle, ce qui démontre un désir de disposer de données pour faciliter la prise de décision. La brochure sur les statistiques dans

21 Oseko, E.B. (2021).

22 Munavu, R.M., (2023). Report of the Presidential Working Party on Education Reform.

le secteur de l'éducation, par exemple, a fourni des données de base pour guider l'orientation politique dans la mise en œuvre du CBC et a également joué un rôle important dans le processus de proposition de réforme du PWPER (Gouvernement du Kenya (GK), 2020). Un acteur interrogé a ainsi indiqué qu'il s'appuyait sur les informations contenues dans la brochure pour faire ses propositions au Groupe de travail présidentiel. Le comité a adopté certaines des propositions, comme la domiciliation du collègue dans le primaire.

Les personnes interrogées ont également indiqué que l'utilisation du NEMIS était évidente pour l'inscription des écoles, l'inscription des apprenants, le transfert des élèves d'un établissement à un autre et l'inscription aux examens nationaux, ainsi que pour informer le gouvernement des insuffisances en matière d'infrastructures et de ressources, et pour améliorer le bien-être des enseignants et des élèves. Les parties prenantes ont également souligné l'utilisation des données au niveau des comtés où les données du NEMIS étaient principalement utilisées pour analyser les décisions relatives à l'affectation des enseignants, à la distribution des ressources pédagogiques et à la distribution des subventions de capitation.

Cependant, des difficultés entravent l'utilisation des données. Les parties prenantes au niveau national ont fait part de difficultés liées au fait que les données ne sont pas disponibles à temps. Par exemple, une personne interrogée a signalé que les données étaient obsolètes et n'étaient pas régulièrement mises à jour, ce qui entraînait des retards dans la prise de décision. « Le temps que l'organisme apprenne qu'il n'a pas de professeurs de langues à déployer dans les écoles, il est trop tard - ou d'autres fois, il y a un trop grand nombre de professeurs diplômés, mais les opportunités sont rares », a-t-elle déclaré. En outre, les décideurs ont indiqué que si le personnel est bien formé à la gestion des aspects techniques du système de données, il dispose de compétences limitées en matière d'analyse et de synthèse des données, notamment en ce qui concerne la capacité à présenter les données dans des formats faciles à consommer ou dans des notes de synthèse sur les politiques.

Au niveau des écoles et des districts, même si les parties prenantes reconnaissent qu'elles collectent une grande quantité de données, les fournisseurs de données ne sont pas certains de la manière dont les données sont - ou devraient être - utilisées. Comme l'a déclaré l'un des acteurs, « le NEMIS n'est pas conçu pour être utilisé par les établissements scolaires, mais par le ministère ». Cela confirme les conclusions d'un précédent projet pilote d'outils e-EMIS de l'USAID, qui a révélé de sérieux problèmes au niveau des établissements scolaires en matière de collecte

et d'utilisation des données, notamment les autorisations d'accès aux données, l'incapacité des responsables de l'éducation et des enseignants au niveau des districts à comprendre et à approuver la valeur des données, ainsi que la frustration liée à l'incapacité d'agir sur les données²³. Au niveau national, les parties prenantes ont également évoqué une « culture conservatrice de la gestion des données et une résistance au changement », notamment une résistance à l'utilisation des données et des logiciels et matériels informatiques. En conséquence, malgré les investissements et l'appui au NEMIS, les problèmes liés à la pénétration de l'infrastructure des TIC, aux lacunes en matière de capacités des ressources humaines et aux processus complexes de gestion des données demeurent.²⁴

23 RTI (2016) Data for Education Research and Programming (DERP) in Africa (Kenya Big Data Project), RTI https://ierc-publicfiles.s3.amazonaws.com/public/resources/22.%20DERP%20Kenya%20Big%20Data%20Report_FINAL.pdf

24 Oseko, E.B. (2021).



Sénégal



Contexte national

Vue d'ensemble du secteur de l'éducation

Le Sénégal s'est, depuis longtemps, engagé à donner la priorité à l'investissement dans l'éducation. Comparé à d'autres pays subsahariens, le pays consacre à l'éducation l'un des taux les plus élevés du budget national et du produit intérieur brut (PIB). L'éducation est considérée comme un élément essentiel de la reprise économique dans le cadre du Plan national de développement (Plan Sénégal Émergent-PSE).

Cependant, le système éducatif sénégalais est confronté à de nombreux défis, notamment le faible taux de scolarisation et d'achèvement des études, les faibles niveaux d'apprentissage et les mauvaises conditions d'apprentissage. Les taux bruts de scolarisation ont stagné au cours de la dernière décennie et restent inférieurs aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux objectifs nationaux. Le taux d'achèvement du cycle primaire est de 57 pour cent et plus d'un quart des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés (27 pour cent).²⁵

25 Institut de statistique de l'UNESCO.

Selon une étude de l'USAID menée en 2017²⁶ sur les enfants et les jeunes non scolarisés au Sénégal, les facteurs suivants sont les principaux éléments à l'origine de la déscolarisation : « les déterminants socioculturels tels que les croyances religieuses et les représentations culturelles ; la pauvreté ; le niveau d'études du chef de ménage ; l'éloignement et l'indisponibilité des écoles ; le manque d'acte de naissance ; le lieu de résidence ; et la présence d'émigré(s) dans le ménage »²⁷. On estime que plus de 60 pour cent des enfants non scolarisés fréquentent les écoles coraniques (daaras), avec une forte disparité entre les régions²⁸.

Malgré les obstacles persistants à l'accès à l'éducation, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la qualité de l'éducation. Les résultats de l'évaluation régionale du PASEC montrent que 65 pour cent des élèves de CM2 ont atteint un niveau de compétence suffisant en mathématiques et 74,7 pour cent en lecture, ce qui représente une forte amélioration par rapport aux taux de 42,2 pour cent et 38,9 pour cent, respectivement, enregistrés en 2014. Cependant, les niveaux d'apprentissage restent faibles dans l'ensemble. La pauvreté des apprentissages, que la Banque mondiale calcule comme la part des élèves qui n'ont pas atteint le niveau minimal de compétence en lecture à l'âge de 10 ans, corrigée par la proportion d'enfants non scolarisés, reste élevée et se situe à 69 pour cent²⁹.

Gouvernance dans le secteur de l'éducation

La gestion du secteur est répartie entre trois ministères chargés de l'éducation³⁰ et plusieurs sous-directions et divisions. Les ministères et les services techniques définissent, élaborent, mettent en œuvre, assurent le suivi et évaluent les politiques éducatives. Au niveau local, les autorités (directeurs d'établissement, municipalités, assemblées, conseils locaux et maires) soutiennent la réalisation des objectifs nationaux par l'élaboration de divers plans pertinents au niveau local tels que les Plans de développement départementaux (PDD), les Plans d'investissement communaux (PIC) et les Plans de développement locaux (PLD). Les Inspections

26 USAID. 2017. Étude nationale sur les enfants et les jeunes hors du système éducatif au Sénégal

27 Diagne, A., Diallo, S., Diagne, S., & Henovi, C. (2022). Pleins feux sur l'achèvement de l'éducation de base et les apprentissages fondamentaux : Sénégal Paris : UNESCO.

28 Banque mondiale (2022). Projet d'amélioration des performances du système éducatif au Sénégal. Document d'évaluation du projet. Rapport n° : PAD4623

29 Banque mondiale (2022). Sénégal : Document sur la pauvreté des apprentissages. Washington, DC : Banque mondiale

30 Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) est en charge de l'enseignement préscolaire jusqu'au secondaire, ainsi que de l'éducation de base des adultes ; le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion sociale (MFPAI) est en charge de l'EFTP ; et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est en charge de l'enseignement universitaire.



d'académie (IA) et les Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) assurent la liaison entre le niveau central et les agents locaux, et coordonnent les activités éducatives par région et par district.

Les partenaires au développement qui interviennent dans le secteur de l'éducation travaillent sous la coordination du Groupe national des partenaires de l'éducation et de la formation (GNPEF), qui sert de cadre de dialogue et de coordination pour accompagner le gouvernement dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions liées au secteur.

Tableau 2. Acteurs étatiques de l'éducation de base

Institution	Rôle
Niveau national	
Ministère de l'Éducation nationale (MEN)	Élabore et met en œuvre les politiques d'éducation et de formation définies par le chef de l'État. Supervise la gestion de l'enseignement public ainsi que l'élaboration et l'application de la politique de l'enseignement privé, du préscolaire au secondaire général.
Direction de l'Enseignement élémentaire (DEE)	Gère les interventions de rattrapage et l'évaluation formative à l'école.
Direction de la Planification et de la Réforme de l'éducation (DPRE)	Assure l'animation au niveau stratégique et produit des données statistiques, en dehors des données d'apprentissage.
Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales	Élabore des stratégies visant à éradiquer l'analphabétisme, forme les formateurs, contrôle et coordonne toutes les activités d'alphabétisation et de formation dans le pays.
Direction des Daaras	Gère la modernisation et l'intégration des daaras dans le système éducatif formel ; soutient la conception pédagogique et l'évaluation institutionnelle des daaras.
Institut national de recherche et d'action pour le développement de l'éducation	Impulse et coordonne toutes les actions nécessaires au développement de l'éducation. Participe à la collecte de données pour gérer et évaluer les programmes d'éducation.
Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation (INEADE)	Effectue des évaluations pour mesurer les résultats de l'apprentissage et pour examiner et élaborer des manuels scolaires en tant qu'agence semi-autonome.
Niveaux décentralisés	
Inspection d'académie (IA)	Coordonne les activités éducatives (du préscolaire au secondaire) par région.
Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE)	Chargés de la formation initiale et continue des enseignants du préscolaire, du primaire et du moyen secondaire, du personnel de l'éducation non formelle, et du personnel administratif et technique, en tant que Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (il y a un CRFPE dans chaque région). La Direction de la Formation et de la Communication du MEN assure la coordination des centres.
Les collectivités territoriales	L'Acte III de la décentralisation a été mis en œuvre en 2013 dans le but de résorber les inégalités territoriales. Le découpage administratif du Sénégal comprend 14 régions divisées en 45 départements et 550 communes.

Source : Diagne, A., Diallo, S., Diagne, S., & Henovi, C. (2022). *Pleins feux sur l'achèvement de l'éducation de base et les apprentissages fondamentaux : Sénégal Paris* : UNESCO ; USAID. (2021). *Étude de cas sur les données d'évaluation de l'apprentissage : Sénégal*



Priorités sectorielles et stratégies de données

Conformément à cet engagement d'améliorer la situation, le secteur de l'éducation a entrepris d'importantes réformes en vue de renforcer la qualité, l'égalité d'accès et d'assurer une gouvernance inclusive et efficace. Le plan sectoriel 2013-2025 (le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET)) et sa révision (PAQUET-EF 2018-2030) définissent huit priorités en vue d'améliorer la qualité de l'éducation :

- « (i) assurer l'éducation de base universelle à tous les citoyens ;
- (ii) adapter la formation professionnelle et technique en partenariat avec le secteur privé pour répondre aux besoins d'une économie émergente;
- (iii) améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- (iv) promouvoir et développer l'enseignement des sciences, de la technologie et de l'innovation ;
- (v) décentraliser la gestion des programmes éducatifs pour une gouvernance plus efficace, efficiente et inclusive ;
- (vi) renforcer l'efficacité du secteur de l'éducation ;
- (vii) améliorer la productivité du personnel enseignant et administratif ; et
- (viii) renforcer l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement. » ³¹

Au cours de cette période, le gouvernement a également transféré la gestion de l'éducation aux collectivités locales (Acte III de la décentralisation adopté en 2013). Cela a permis de mettre davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats et l'évaluation des réalisations par rapport à des indicateurs spécifiques.

Dans ce cadre, le gouvernement et les partenaires au développement ont mis en place le Système d'information et de management de l'éducation nationale (SIMEN) dans le but d'assurer la disponibilité de données de programmation opportunes, pertinentes, fiables et complètes. Les stratégies de mise en œuvre consistent à :

³¹ Banque mondiale (2022). Projet d'amélioration des performances du système éducatif au Sénégal. Document d'évaluation du projet. Rapport n° : PAD4623

i) renforcer les capacités techniques du personnel chargé de la planification, du suivi, de l'évaluation et des statistiques en matière de production, de traitement et d'utilisation des données ; ii) doter les établissements d'infrastructures et d'équipements numériques (ordinateurs, serveurs, smartphones, GPS, etc.) ; iii) mettre au point des outils numériques pour la gestion de l'éducation.) ;

(iii) mettre au point des outils numériques destinés à la collecte et au traitement des données (logiciels, applications) ;

(iv) mutualiser les ressources (statisticiens, planificateurs, personnel enseignant pour la collecte et le traitement des données) ;

(v) étendre le réseau Internet pour connecter toutes les écoles et universités, les daaras et les établissements d'enseignement supérieur ; et

(vi) créer des interfaces et assurer la connexions entre les sous-systèmes.



Fourniture de données

Il existe deux formes de rapports sur le secteur de l'éducation au Sénégal : les Rapports annuels de performance (RAP) par sous-secteur par rapport aux indicateurs PAQUET, que le MEN compile, ensuite, en un seul rapport de performance sectoriel, et les Rapports nationaux sur la situation de l'éducation (RNSE), qui constituent un rapport annuel sur l'état du secteur de l'éducation dans le pays pour le suivi du Plan Sénégal Émergent (PSE). Ces annuaires statistiques sont produits régulièrement depuis 2012.

La Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du ministère de l'Éducation nationale est chargée des activités liées aux données, notamment la collecte, l'analyse et le partage. Les rapports sont alimentés par les données des campagnes statistiques menées au début de chaque année. L'État central envoie des matrices et des questionnaires aux autorités locales qui doivent les remplir. Ces documents sont parfois configurés sur des tablettes pour faciliter la collecte des données, même si les connexions internet sont instables ou indisponibles dans certaines localités. Les agents au niveau décentralisé (IA et IEF) remplissent les questionnaires et les formulaires et les envoient à la plateforme SIMEN. Ces données sont, ensuite, envoyées au ministère de l'Éducation nationale par l'intermédiaire du SIMEN et utilisées par la DPRE pour les besoins du suivi et de la planification. Le SIMEN fournit un système coordonné de tableaux de bord adaptés à la saisie des données à l'intention des directeurs

d'établissement, des IA et des IEF, ainsi que des services et instituts chargés de la planification au niveau central.³² Le SIMEN comporte sept applications³³ conçues pour recueillir des informations sur les infrastructures scolaires, les inscriptions, les caractéristiques des apprenants (c'est-à-dire le sexe, les handicaps), le financement et les informations sur le personnel enseignant et non-enseignant.

Dans l'ensemble, les données sur l'éducation semblent largement disponibles, bien organisées et régulièrement publiées et diffusées. Selon les parties prenantes, le succès du SIMEN est principalement le résultat d'une forte volonté politique de disposer d'un système de collecte de données complet et efficace, de la disponibilité de ressources financières, matérielles et humaines pour assurer son fonctionnement, et d'une culture de partage d'expériences et de bonnes pratiques établie de longue date entre le gouvernement central et les partenaires au développement en matière. Par exemple, des planificateurs ont été affectés dans toutes les IA et IEF et sont chargés de l'organisation et de la coordination de la collecte de données.

Les acteurs étatiques se sont déclarés globalement satisfaits de la disponibilité des données, même s'ils estiment que des améliorations sont encore possibles. Pour accéder aux données du SIMEN, les ministères doivent envoyer les demandes de données directement à la DPRE. D'après les parties prenantes, il s'agit d'un processus de courte durée et les demandes sont souvent traitées en moins d'une semaine. En outre, les utilisateurs ont unanimement salué la facilité d'utilisation des données à des fins d'analyse, dans la mesure où les données sont fournies sous format Excel à partir de la plateforme SIMEN. Cela est confirmé dans une évaluation précédente du GPE selon laquelle le Sénégal dispose « de systèmes et de capacités solides pour la collecte de données et la production de statistiques pertinentes ».³⁴

Cependant, certaines parties prenantes ont exprimé le besoin de disposer d'un plus grand nombre de types de données pour mieux répondre à leurs besoins en matière de prise de décision. Par exemple, les données sur l'avancement, le redoublement et l'abandon scolaire, ainsi que les données sur la contribution des ménages à l'éducation des enfants et la contribution des autorités locales, sont incomplètes ou tardives, et les données sur les enfants handicapés sont une approximation qui peut ne pas donner une image exacte de la population scolaire

32 Banque mondiale (2023). Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base. Rapport d'achèvement et de résultats de la mise en œuvre. Rapport n° : ICR 00006097. Consulté sur le site : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099164502072326985/pdf/BOSIB0098ddae802e08b550758f1cf94e18.pdf>

33 PLANTE; STATEDU; GePS; GREEN; MIRADOR; FINPRONET; BATIMEN. Voir : <https://www.education.sn/fr/standard/82>

34 GPE. (2022). Rapport du Groupe consultatif technique indépendant provisoire (ITAP). Consulté sur le site : <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2022-06-senegal-itap-report.pdf>

des enfants handicapés. En outre, les représentants des OSC et des partenaires au développement ont exprimé leur insatisfaction quant à la qualité, la fréquence et le niveau de catégorisation des données. Par exemple, certains acteurs ont déclaré qu'il était difficile d'obtenir des données dans le secteur non formel.



La demande et l'utilisation des données

Les parties prenantes ont montré leur confiance dans l'exactitude des données en exprimant leur satisfaction quant à l'utilisation des données dans le cadre de leur travail. Les parties prenantes ont indiqué qu'ils utilisaient les données du SIMEN aux niveaux les plus élevés pour « planifier et mettre en œuvre des plans d'action », « prendre des décisions pour que les différentes actions menées dans le cadre du PAQUET soient efficaces et efficientes », « mettre en évidence les progrès réalisés et les défis à relever dans les années à venir », et « montrer les établissements qui sont performants et les zones qui ne le sont pas, et prendre des mesures correctives ». Le SIMEN a également permis de prendre des décisions et d'élaborer des politiques spécifiques au niveau local, notamment en déterminant le nombre de manuels à produire, en identifiant les profils des apprenants qui quittent les daaras et en définissant des mesures correctives et des politiques visant à remédier à la sous-performance des élèves en français et en mathématiques. Dans des illustrations spécifiques de cas d'utilisation des données, les personnes interrogées ont indiqué que les analyses de données ont servi à :

« convaincre les responsables de IA et de l'IEF de Matam d'ouvrir une nouvelle école secondaire franco-arabe pour que les élèves n'aient pas à parcourir 30 km pour se rendre dans une autre localité, »

« détecter les anomalies » à cause des « enseignants qui travaillent moins d'heures que prévu ou requis » et décider que les enseignants devraient utiliser au moins 80 pour cent de leur temps,

« convaincre les autorités d'investir dans le secteur [des sciences] » en construisant des écoles supplémentaires et en élaborant une stratégie nationale de promotion des mathématiques et des sciences, afin de remédier au faible taux de fréquentation des séries scientifiques.

Cependant, si les données sont utilisées pour la planification, l'élaboration de plans d'action Un écosystème de données comprend la demande, l'offre et l'utilisation des données. Un



nous ne disposons pas de données sur les enseignants et les parents qui peuvent influencer sur les performances des élèves ». Ou encore « en raison du manque de données, notamment le nombre de daaras dans chaque région, les ressources financières représentant 20 pour cent des fonds des collectivités destinés aux daaras n'ont pas pu être allouées ».

Les parties prenantes ont également fait part des défis liés à la création d'une forte demande de données, à la réduction de la charge de travail liée à l'établissement de rapports au niveau des écoles et à la communication de la valeur existante et potentielle des données pour les résultats obtenus en matière d'éducation. Par exemple, si les données sont considérées comme étant largement fiables une fois publiées, les parties prenantes ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas le raisonnement qui sous-tendait la collecte des données. Le suivi des indicateurs peut, parfois, conduire à des données erronées qui doivent être corrigées au niveau central, attirant ainsi l'attention sur la source et nécessitant du temps et des ressources supplémentaires pour y remédier. Selon une personne interrogée, les fournisseurs de données peuvent percevoir les initiatives de collecte de données « comme un moyen de punition ou de sanction », ce qui conduit « les responsables de la collecte [de données] à publier des informations qui leur sont favorables ». En outre, les parties prenantes ont signalé que certains types de données étaient collectés mais n'étaient pas utilisés pour la prise de décision, notamment les données sur l'inclusion et les données relatives au handicap.

Comparaison des écosystèmes de données

écosystème de données sain utilise des mécanismes de gouvernance et des mesures incitatives efficaces pour favoriser une prise de décision fondée sur les données. Dans un écosystème qui fonctionne, les bonnes données se trouvent entre les bonnes mains au bon moment et ont un effet sur la prise de décision. Si l'un de ces éléments manque, cela rend impossible l'amélioration des résultats par les données. Les facteurs déterminants suivants influencent le bon fonctionnement d'un écosystème de données :

- **Les facteurs comportementaux, y compris les compétences et les mesures incitatives destinées aux acteurs des données.** Au stade de la collecte des données, les enseignants et les administrateurs des établissements scolaires doivent être en mesure d'identifier les informations requises, le raisonnement qui sous-tend la sélection et la mesure des indicateurs, ainsi que les compétences techniques nécessaires pour utiliser les appareils, les logiciels et l'Internet afin de produire de manière cohérente des données et des registres scolaires de haute qualité. Les parties prenantes doivent également être capables de comprendre les données (c'est-à-dire de tirer des conclusions exactes) et d'appliquer ces connaissances pour prendre des décisions en fonction de besoins et de choix complexes. Il faut également des incitations et une motivation suffisantes pour adopter de nouvelles technologies et de nouveaux processus de collecte de données sans surcharger les fournisseurs de données.
- **Les facteurs techniques, y compris les normes de données, l'architecture**



du système et les processus de collecte de données. Toutes les définitions d'indicateurs et les méthodologies de mesure des données doivent être suffisamment solides (y compris les activités de validation des données) et désagrégées pour garantir leur exactitude et permettre des comparaisons dans le temps, au sein des populations et des zones géographiques et entre celles-ci. En outre, la collecte de données nécessite une bonne connectivité, du matériel et des logiciels adéquats ; le stockage des données doit être sécurisé ; et les interfaces doivent être conviviales et fournir des rapports et des informations adaptés et complets.

- **Les facteurs organisationnels, y compris les aspects d'économie politique liés à la structuration de l'écosystème de données, à la répartition des rôles et des mandats, et à l'affectation des ressources.** Il faut des politiques et des protocoles nationaux clairs pour institutionnaliser les systèmes de données et les doter des ressources adéquates. Des cadres de gouvernance sont également nécessaires pour garantir la cohérence et éviter la duplication des mandats et des responsabilités. La demande de données peut être stimulée en associant l'accès aux données à la capacité d'agir. Cela signifie qu'il faut disposer du pouvoir discrétionnaire et des ressources nécessaires pour prendre des décisions et veiller à ce que les systèmes de responsabilité et la répartition des ressources ne pénalisent pas involontairement les collecteurs, les fournisseurs ou les utilisateurs de données.

Le tableau suivant résume l'état de ces facteurs dans chaque pays:

Tableau 3. Défis liés à l'écosystème des données et identifiés par les principales parties prenantes

	Kenya	Sénégal
 <p>Comportementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fournisseurs de données sont submergés par des demandes redondantes de la part du ministère de l'Éducation nationale, des SAGA et des bureaux locaux, ce qui les empêche d'y répondre et de se préoccuper de l'exactitude des données et de valoriser leur utilisation - Les enseignants et les directeurs d'établissement n'ont pas de compétences informatiques suffisantes pour utiliser les logiciels de collecte et de traitement des données. - Il existe une culture conservatrice de gestion des données et une résistance au changement, notamment à l'intégration de processus supplémentaires pour la collecte/l'utilisation des données et l'adoption des TIC. - Les acteurs nationaux ont des compétences limitées en matière d'analyse et de synthèse des données, notamment la capacité de présenter les données dans des formats faciles à utiliser pour les décideurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines parties prenantes considèrent la collecte de données comme un moyen de sanction, ce qui conduit à la falsification des données dans certains cas. - L'utilisation des données n'est pas systématiquement encouragée, ce qui signifie que toutes les données collectées ne sont pas utilisées pour la prise de décision.
 <p>Techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de validation des données et les difficultés liées au registre numérique ouvrent la voie aux fausses déclarations, à l'utilisation abusive et à la corruption. - L'absence d'harmonisation des indicateurs et des identifiants élimine l'interopérabilité des ensembles de données. - Parfois, en raison de la connectivité limitée dans les établissements, les données sont saisies manuellement ou sur des réseaux non sécurisés, ce qui conduit à des données inexactes, non sécurisées et tardives. 	<ul style="list-style-type: none"> - En raison de la connectivité limitée dans les établissements, les données sont saisies manuellement - Le niveau insuffisant de catégorisation des données et les retards dans la disponibilité des données rendent difficile le suivi des performances des établissements.
 <p>Organisationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le chevauchement des mandats entre le MEN, les SAGA et la TSC limite la disponibilité des données. - Il n'existe pas de cadre de partage des données - Les organismes ont peur de céder la propriété des données, soit par crainte d'enfreindre la loi sur la protection des données, soit par crainte de perdre des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains sous-secteurs sont exclus de l'écosystème des données (par exemple, les daaras et autres institutions non formelles).

RECOMMANDATIONS

◆ Kenya

Il est essentiel de se rappeler que les mêmes qualités qui rendent les données puissantes en font un enjeu politique. Par conséquent, au Kenya, il est essentiel de participer activement aux activités politiques, telles que la réduction de l'inégalité des incitations au partage et à l'utilisation des données, plutôt que de se concentrer sur des solutions purement techniques. Les recommandations suivantes découlent des initiatives en cours visant à renforcer et à institutionnaliser le NEMIS, y compris le dernier plan sectoriel de l'éducation et les conclusions du Groupe de travail présidentiel sur la réforme de l'éducation (PWPER).



Gouvernance des données

Définir une politique générale en matière de données sur l'éducation, un cadre juridique et un ensemble de protocoles qui régissent la production et l'utilisation des données sur l'éducation. Cela devrait assurer la légitimité, la clarté et la cohérence des rôles et des responsabilités, préciser la façon de gérer et d'analyser les données parallèlement aux lois sur la protection et la sécurité des données, harmoniser les incitations à l'intégration et au partage des données, et préciser les besoins en matière de budget et de ressources humaines.



Outils et ressources

Renforcer le réservoir d'experts en science de données afin de valoriser les ressources humaines et de développer leurs compétences en matière d'analyse des données. Privilégier les compétences en matière d'analyse et de synthèse des données dans les programmes visant à former des spécialistes et des responsables de l'éducation (c'est-à-dire la capacité à préparer des notes et des résumés analytiques destinés aux principaux décideurs).



Gouvernance des données

Mettre en œuvre des protocoles de partage des données qui ne nécessitent pas de fournir un accès total en ligne aux bases de données (par exemple, en utilisant une protection par mot de passe, des tampons numériques et d'autres mesures de sécurité), notamment des protocoles pour les acteurs non-gouvernementaux.



Outils et ressources

Procéder à une évaluation qui renseigne sur les besoins en ressources humaines et l'insuffisance des capacités aussi bien pour la mise en œuvre du NEMIS (actuellement) que pour la satisfaction des besoins prévus (futurs).



Normalisation des données

Harmoniser les identifiants individuels des établissements scolaires et poursuivre l'investissement dans une base de données intégrée sur les apprenants avec des identifiants qui demeurent valables tout au long de la vie scolaire de l'élève.



Outils et ressources

Évaluer les outils de collecte, de traitement et de validation des données afin de privilégier l'exactitude et la fiabilité des données et d'éviter les abus.



Outils et ressources

Faire le point sur les cas d'utilisation actuels et éventuels des données du NEMIS au niveau de la collecte des données et rendre ces données accessibles (par exemple, utilisation des données par les écoles pour élaborer des programmes d'alimentation, utilisation des données par les enseignants pour communiquer avec les parents, etc.). Cela permet de s'assurer que les données du NEMIS servent de multiples utilisateurs et favorisent la communication d'informations exactes.



Normalisation des données

Harmoniser les indicateurs entre les ministères et les SAGA afin d'alléger la charge de travail des collecteurs de données et élaborer une stratégie de communication pour clarifier l'utilisation de ces données.

◆ Sénégal

Au Sénégal, pays où les ressources sont rares et où la demande de données supplémentaires est minime, il est important de se concentrer sur l'expression et le maintien de la demande de données en faisant de l'utilisation des données une règle et en sensibilisant tous les acteurs du système sur l'importance de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données. Les efforts menés doivent donc éviter de rendre la collecte et le traitement des données plus complexes. Même si les fournisseurs et les utilisateurs de données ont besoin d'une formation plus poussée, le Sénégal devrait commencer par une formation sur les systèmes de données qui sont utiles à la prise de décisions quotidiennes ou aux domaines que le gouvernement a jugés prioritaires. Cela augmentera la probabilité d'une utilisation régulière et continue des données, même en cas de changement de personnel.



Demande stimulée

Placer des postes stratégiques des statisticiens et des analystes dans les services décentralisés de l'éducation où les données sont plus accessibles afin de favoriser la visibilité et la demande d'une planification fondée sur les données. Grâce aux données descriptives, les responsables locaux et de district peuvent avoir des informations sur les enseignants, le matériel pédagogique, l'emplacement des établissements scolaires, les taux de fréquentation scolaire, etc.

Optimiser la valeur perçue des ensembles de données existants et favoriser une demande supplémentaire de données en exploitant des connaissances plus approfondies liées aux données déjà utilisées pour la prise de décision, en utilisant, par exemple, des visualisations de données, des graphiques ou des fiches de données pour tous les établissements scolaires, plutôt que de rédiger de longs rapports détaillés et remplis de chiffres bruts.



Renforcer les capacités

Dispenser une formation supplémentaire aux producteurs/utilisateurs de données au niveau national pour leur permettre d'effectuer des analyses de données, en particulier sur la manière d'intégrer les ensembles de données dans les bases de données externes (par exemple, les données sur l'apprentissage et les finances). Plutôt que de chercher à mettre en place un système de données totalement intégré et interopérable, l'intégration devrait être abordée de manière séquentielle et en fonction des priorités actuelles.



Répondre aux besoins d'information

Institutionnaliser la collecte systématique de données en publiant une note administrative et en affectant une ligne budgétaire à la collecte et à l'analyse des données. Cela favorisera la création d'une liste propre, fiable et exhaustive des tous les établissements scolaires du pays.

Élargir la portée des exercices de collecte de données et des campagnes statistiques pour inclure les prestataires d'éducation non formelle et les daaras.



Réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports

Donner la priorité à l'amélioration de la connectivité plutôt qu'à l'investissement dans le matériel et les ressources informatiques.



Renforcer les capacités et réduire la charge de travail liée à l'établissement aux rapports

Dispenser une formation supplémentaire aux collecteurs de données au niveau des établissements scolaires et mettre en place un dispositif de recrutement, de formation et d'appui aux experts en science des données dans le secteur de l'éducation. En plus de fournir des compétences techniques, la formation devrait également porter sur les avantages de la collecte et de l'utilisation des données.

CONCLUSION

En résumé, malgré de profondes réformes et d'importants investissements réalisés dans les systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'éducation (NEMIS et SIMEN), les deux pays sont confrontés à des problèmes persistants liés à la gouvernance des données, l'incitation à l'utilisation des données et l'interopérabilité des systèmes de données parallèles. Le Kenya et le Sénégal peuvent améliorer la production, le partage et l'utilisation des données sur l'éducation en accordant la priorité à la gouvernance des données, en augmentant la demande de données et les incitations à l'utilisation, et en établissant des normes d'interopérabilité entre les systèmes de données. Au Kenya, l'accent devrait être mis sur l'harmonisation des normes relatives aux données, l'amélioration des mécanismes de gouvernance des données et le renforcement des capacités des ressources humaines pour accompagner la mise en œuvre de programmes scolaires basés sur les compétences et le NEMIS. De la même manière, le Sénégal devrait privilégier l'augmentation de la demande de données par l'affectation à des postes stratégiques de statisticiens, en réduisant la charge de travail liée à l'établissement de rapports et en renforçant la formation des collecteurs et des utilisateurs de données.

L'expérience de ces deux pays est riche d'enseignements pour les autres nations qui cherchent à améliorer la qualité et à renforcer la confiance dans les données sur l'éducation. Les résultats de cette étude soulignent la nécessité de définir des politiques globales en matière de données sur l'éducation, de cadres juridiques et de protocoles clairs pour soutenir la demande et l'offre de données de qualité sur l'éducation. Alors que le Kenya et le Sénégal continuent d'affiner leurs approches, les progrès qu'ils ont accomplis peuvent servir de modèle à d'autres régions confrontées aux mêmes problèmes. En fin de compte, l'amélioration des systèmes de données sur l'éducation contribuera à une meilleure affectation des ressources, à une meilleure planification des politiques et à de meilleurs résultats en matière d'éducation, favorisant ainsi un paysage éducatif plus éclairé et plus équitable à l'échelle mondiale.



Faciliter la collecte, l'utilisation et la compréhension des données sur le développement international.

Pour toute information ou demande de renseignements, veuillez nous contacter à : info@developmentgateway.org

Development Gateway: An IREX Venture
1100 13th St NW, Suite 800
Washington, DC 20005 USA
+1 202 572 9200



@DGateway
developmentgateway.org